



PROCES-VERBAL

Séance du 07 Juillet 2025

Centre Administratif Intercommunal – CRAON - 20h00



En exercice : 58
Présents : 41
Votants : 47

Séance du 07 juillet 2025

Le sept juillet Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 01 juillet 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLÉ
DÉNAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ

SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

TRIDON Fabrice, suppléant
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
VALLÉE Jean-Luc, suppléant
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
/
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaires
/
/
/
CHAMARET Richard, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
/
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : M. Laurent LEFEVRE (Quelaines-Saint-Gault), M. Hugues GENDRY (Quelaines-Saint-Gault), M. Loïc DEROUET (Astillé), Mme Christine DE FARCY DE PONTFARCY (Quelaines-Saint-Gault), Mme Odile GOHIER (Denazé), Mme Pascale GARBÉ (Méral), Mme Géraldine BANNIER (Courbeville), M. Jacky VALLEE (Chérancé), M. Jean-Sébastien DOREAU (Cossé-le-Vivien), M. Bertrand DE GUEBRIANT (Craon), Mme Séverine DERVAL (La Selle-Craonnaise), Mme Colette BREHIN (Laubrières), M. Philippe CHANCEREL (Livrée-la-Touche)

Étaient absents : Mme Alexia DALIFARD (Ballots), Mme Vanessa SORIEUX (Brains-sur-les-Marches), Mme Dominique PREVOSTO (Craon), M. Benoit HAMARD (Craon), M. Jérôme BASLE (Fontaine Couverte), M. Christian BERSON (Gastines), M. Alain BAHIER (Mée)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à M. Christophe LANGOUËT, Mme Odile GOHIER a donné pouvoir à M. Yannick CLAVREUL, M. Hugues GENDRY a donné pouvoir à M. Quentin LANVIERGE, M. Loïc DEROUET a donné pouvoir à M. Fabrice TRIDON, Mme Christine DE FARCY DE PONTFARCY a donné pouvoir à Mme Laurence MANCEAU, Mme Pascale GARBE a donné pouvoir à M. Richard CHAMARET, M. Philippe DE GUEBRIANT a donné pouvoir à M. Philippe GUIARD

ORDRE DU JOUR

1	FINANCES	4
1.1	Décisions modificatives	4
1.2	Marché public - Attribution marché OPAH - RU	7
1.3	Marché public - Attribution marché produits de traitement	8
2	ECONOMIE	9
2.1	Extension de la Zone Artisanale de la Grange - Convention de mandat entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et Territoire Énergie Mayenne (travaux réseaux Haute/Basse tension, télécommunication, éclairage public) - QUELAINES-SAINT-GAULT	9
3	EAU ET ASSAINISSEMENT	11
3.1	Renouvellement centrifugeuse – Usine des Eaux de la Roche – Loigné-sur-Mayenne	11
4	RESSOURCES HUMAINES.....	12
4.1	Pôle économie et développement territorial – Chargé(e) de Mission Plan Paysage	12
5	INFORMATIONS DIVERSES	13
5.1	INTRAMUROS – Recensement des panneaux	13
5.2	Point sur les résultats de l'accord local sur la recomposition du Conseil Communautaire pour 2026	13
5.3	Passage du Tour de France 2025 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon	13
5.4	Visite du Centre d'Entraînement Régional de Galop de l'Ouest (CERGO) Senonnes-Pouancé prévue le Mercredi 9 Juillet en présence de Madame La Préfète	13
5.5	Erratum par Madame le Maire d'Athée concernant le suivi des dossiers de subvention Habitat de la Communauté de Communes du Pays de Craon aux communes	14
5.6	Question de Madame le Maire de Cuillé sur le badgeage avec pointeuse en garderie	14
5.7	Décisions du Président	14
5.8	Calendrier 2025 – Réunions CCPC et CIAS	14

M. Christophe LANGOUËT, Président, ouvre la séance à 20h03 et accueille les membres du conseil communautaire dans la salle de réunions du Centre Administratif Intercommunal à Craon.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire déterminant ainsi les membres présents.

À l'ouverture de cette séance, il est constaté que le nombre de présents est de 36, le quorum est atteint (sans compter les pouvoirs qui sont au nombre de 7).

Les élus de la commune de Quelaines-Saint-Gault sont excusés comme participant à un échange avec l'Allemagne dans le cadre du Jumelage ; ils sont dans le car du retour.

M. Aristide BOURBON a été désigné Secrétaire de la séance.

M. Christophe LANGOUËT demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du procès-verbal du 16 juin 2025.

Aucune observation n'est formulée mais le Président précise que Monsieur Vincent RESTIF a demandé un correctif du procès-verbal du 16 juin 2025 dans les termes ci-après : Sujet 3.5 *"nous n'aurions pas un soutien de la région mais un soutien dans le cadre du dispositif « Village d'Avenir »*.

M. Christophe LANGOUËT demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du procès-verbal du 16 juin 2025 corrigé dans le sens sus indiqué.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de ladite séance est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

** 20h07 arrivée de Mme Aurélie MAHIER*

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle aux conseillers communautaires un extrait de la **Charte de l'Élu Local - Article L1111-1-1 du CGCT** :

Alinéa 3 : *« L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »*

1 FINANCES

1.1 Décisions modificatives

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des finances et de la commande publique, rappelle au Conseil communautaire que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2025 est intervenu lors de la séance du Conseil communautaire du 24 février 2025.

☐ **Budget Principal (70000)**

M. Maxime Chauvin, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget principal :

Opération 146 - France Service Renazé

Suite à la consultation lancée en mai, et à l'ouverture des plis, le coût des travaux s'avère plus élevé que le montant prévu à l'APD en 2023 (301 600 € HT), augmenté en janvier 2025 (phase PRO : 313 900 € HT).

La commission marché a souhaité relancer deux lots. La procédure est en cours. L'attribution aura lieu le 11 juillet. Pour ne pas perdre de temps sur ce projet et pour pouvoir signer les marchés, il convient de procéder à une augmentation des crédits. En effet, l'actualisation du plan de financement, fait apparaître un coût du projet de 539 757 € TTC (imprévus et montants maximum pour les lots relancés inclus). Au BP 2025, il a été inscrit une enveloppe de 496 778,93 €. Il manque environ 43 000 €.

Dépenses	Estimation juin 2022	APD au 30 juillet 2023	13/06/2025	Recettes	Estimation juin 2022	APD au 30 juillet 2023	13/06/2025
Travaux	200 000 €	301 600 €	357 384 €	DETR 2023 - notifiée	112 500 €	157 115 €	157 115 €
Options(Remplacemnt bardage bois par panneaux pleins en Minéral Composite)		11 400 €					
Maîtrise d'œuvre	20 000 €	48 099 €	46 314 €	Ville de Renazé (37% du reste à charge)	41 625 €	93 071 €	108 293 €
MOE - A3 Architecture (12% des travaux)		37 560 €	36 192 €				
Géotechnicien (0,8% des travaux hors options)		2 917 €	3 350 €				
Contrôle technique et SPS (0,7% des travaux hors options)		7 622 €	6 772 €				
Assurance dommage ouvrage		10 000 €	10 000 €	Emprunt		- €	
Imprévus / Révisions / Mobilier (12%)	5 000 €	37 560 €	36 100 €	Autofinancement	70 875 €	158 473 €	184 390 €
TOTAL € HT	225 000 €	408 659 €	449 798 €	TOTAL € HT	225 000 €	408 659 €	449 798 €
TOTAL € TTC	270 000 €	490 391 €	539 757 €	TOTAL € TTC	270 000 €	490 391 €	539 757 €

Section de fonctionnement							
Chapitre	Compte	dépenses	BP 2025	Chapitre	Compte	recettes	BP 2025
		Total dépenses BP	25 347 432,77 €			Total recettes BP	25 347 432,77 €
		Total DM n°1	0,00 €			Total DM n°1	0,00 €
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-43 000,00 €				
023	023	Virement à la section d'investissement	43 000,00 €				
		Total DM n°2	0,00 €			Total DM n°2	0,00 €
		total dépenses	25 347 432,77 €			total recettes	25 347 432,77 €

Section d'investissement							
Chapitre	Compte	dépenses	BP 2025	Chapitre	Compte	recettes	BP 2025
		Total dépenses BP	17 004 737,33 €			Total recettes BP	17 004 737,33 €
		Total DM n°1	590 562,50 €			Total DM n°1	590 562,50 €
23	2313	146 France Services Renazé	43 000,00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	43 000,00 €
		Total DM n°2	43 000,00 €			Total DM n°2	43 000,00 €
		total dépenses	17 638 299,83 €			total recettes	17 638 299,83 €

M. Philippe PELLUAU : 539.000 € pour trois bureaux, c'est le prix de trois logements.

M. Hervé TISON : D'où vient cet écart ?

M. Christophe LANGOUËT : Entre autre, un lot (lot 2) a été sous-estimé en 1^{er} appel d'offre à 75.000 € environ et la meilleure offre a été d'environ 102.000 € soit déjà un écart de l'ordre de 25.000 €.

M. Hervé TISON : Quelle est la surface du bâtiment ?

M. Jean-Eudes GAUBERT : 120 m² environ

M. Christophe LANGOUËT : Je rappelle qu'il s'agit d'un projet commun entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Commune de Renazé qui prend à sa charge 37% du coût du projet.

M. Gérard LECOT : Le coût comprend le coût du bâtiment mais également la maîtrise d'oeuvre et l'assurance dommage ouvrage et les imprévus soit 96.000 € de plus.

M. Christophe LANGOUËT : Le montant a été revu à la hausse également car le bureau d'études a soulevé le risque sismique et un surcoût de renforcement de structure en conséquence.

M. Gérard BEDOUET : Le montant du lot Charpente a été plus important.

M. Hervé TISON : Peut-on être assuré du montant annoncé ?

M. Christophe LANGOUËT : Comme vous le savez, car vous n'êtes pas sans construire des bâtiments pour votre commune, on ne peut pas être assuré du montant en raison des imprévus, de certains aspects techniques, etc. On est sur un appel d'offres mais on ne maîtrise pas les coûts, les plus-values des entreprises.

M. Hervé TISON : Cela m'interroge sur le projet d'investissement ; faut-il rajouter à chaque projet 30 à 40% au montant de départ ?

M. Jean-Eudes GAUBERT : L'appel d'offres date de 2023 ; il a fallu tenir compte également de l'actualisation des prix.

M. Christophe LANGOUËT à M. TISON : Je suis preneur de conseils pour faire face à une telle envolée.

M. Christophe LANGOUËT à M. Hervé TISON : Faut-il comprendre cette intervention comme une abstention?

Réponse de M. Hervé TISON : Non

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
A la majorité (41 voix POUR et 1 CONTRE : M. Philippe PELLUAU)

☐ **APPROUVE** la décision modificative n°2 - budget Principal comme présentée.

Eléments ne pouvant être compris dans le présent procès-verbal comme ayant été transmis après la levée de séance :

Informations complémentaires transmises par M. Philippe GUIARD, Vice-Président en charge de la santé et du CIAS le lendemain de la séance :

Le projet consiste à construire un bâtiment pour accueillir l'Espace France Services et une agence postale communale conformément à l'orientation donnée par le Conseil Communautaire du 04 juillet 2022.

La Ville de Renazé a acheté et démoli une maison de ville avec un commerce en rez-de-chaussée située au 1 rue Victor Fourcault.

Le nouveau bâtiment de 100m² comprendra un accueil, un espace internet, une zone guichet, une réserve, trois bureaux, des sanitaires et une salle de pause.

L'équipement aura deux accès distincts. L'accès principal permettra l'accès à la France Services et à l'agence postale pour le fonctionnement principal. Un accès secondaire sera possible lorsque l'agence postale sera fermée pour des rendez-vous France Services avec la médiatrice ou les partenaires.

M. GUIARD précise que sont intégrés au projet les éléments architecturaux suivants :

- La transparence des façades Sud et Ouest en partie pour s'inscrire dans la liaison entre la place de l'église et celle de la Mairie (conclusion de l'Hackathon) ;
- L'intégration d'une casquette sur la façade Sud s'inscrivant dans le paysage et l'aménagement urbain, elle permettra de protéger de la pluie et du soleil l'été ;
- Le toit à faible pente sera réalisé en béton permettant une bonne inertie thermique (confort d'été) et l'implantation d'une végétalisation ;
- L'utilisation de matériaux biosourcés et locaux (production dans un rayon de 100 km) avec l'utilisation de paille pour l'isolation thermique ;
- Un chauffage par poêle de masse au granulé complété par un réchauffement de l'air via la VMC double-flux.

☐ **Budget annexe Eau Production (70022)**

M. Maxime CHAUVIN, expose au Conseil communautaire, qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget annexe Eau Production :

Augmentation des crédits sur l'opération 100 - Matériel. Renouvellement de matériel (pompes, débitmètre...)

Section de fonctionnement							
Chapitre	compte	dépenses	BP 2025	Chapitre	compte	recettes	BP 2025
		Total dépenses BP	3 008 887,87 €			Total recettes BP	3 008 887,87 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	-20 000,00 €				
023	023	Virement à la section d'investissement	20 000,00 €				
		Total DM n°1	0,00 €			Total DM n°1	0,00 €
		total dépenses	3 008 887,87 €			total recettes	3 008 887,87 €

Section d'investissement							
Chapitre	compte	dépenses	BP 2025	Chapitre	compte	recettes	BP 2025
		Total dépenses BP	2 067 647,67 €			Total recettes BP	2 067 647,67 €
21	2188	100 Matériel	20 000,00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €
		Total DM n°1	20 000,00 €			Total DM n°1	20 000,00 €
		total dépenses	2 087 647,67 €			total recettes	2 087 647,67 €

** 20h 15 : Arrivée de Mme Edit RAGARU*

M. Richard CHAMARET précise que cette augmentation des crédits n'est pas un budget supplémentaire, on prend 20.000 € sur la section de fonctionnement.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :
A l'unanimité (43 VOTANTS)

- ☐ **APPROUVE** la décision modificative n°1 - budget annexe Eau Production comme présentée.

1.2 Marché public - Attribution marché OPAH - RU

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des finances et de la commande publique, rappelle que lors de la séance du 18 novembre 2024 le Conseil communautaire a validé le lancement des dispositifs **Pacte Territorial France Renov'** et **OPAH-RU** et autorisé la signature du marché pour retenir un opérateur MAR (Mon Accompagnateur Renov').

Pour mémoire, les objectifs de ces deux dispositifs sont les suivants :

1. Un Pacte Territorial / PIG France Renov' sur l'ensemble du territoire (ex-OPAH)

Ce pacte permet de proposer un dispositif d'incitation des propriétaires occupants et bailleurs via un subventionnement des travaux par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de Communes du Pays de Craon mais aussi un accompagnement des porteurs de projet par une équipe d'animation, dans le montage administratif, technique et financier des dossiers de subvention.

2. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Multi-sites sur des périmètres clairement identifiés en centre-ville ou en centre-bourg sur les communes de Craon, Renazé et Cossé-le-Vivien. Il s'agit dès lors de renforcer l'action publique sur ces secteurs prioritaires dans une logique de requalification globale via un subventionnement des travaux par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de Communes du Pays de Craon, des communes de Craon, Cossé-le-Vivien et Renazé.

Dans ce contexte, une consultation a été lancée pour la passation d'un marché en procédure formalisée. La commission d'appel d'offres a attribué, le 13 juin 2025, le marché à l'entreprise SOLIHA pour un montant maximum de 873 000 € HT sur une durée de cinq ans.

** 20h20 : Arrivée de Mesdames Catherine DESHOMMES et Marie-Noëlle HINCELIN*

M. Dominique GUINEHEUX : Les travaux de rénovation pour le logement, c'est 15.600.000 €. Cela comprend notamment les fonds de concours pour les communes, un accompagnement ANAH, etc.
C'est un programme très conséquent engagé sur le territoire. Les communes qui ont adhéré au dispositif, et pour lesquelles les fonds de concours ont été validés lors du Conseil Communautaire du 16 juin 2025, doivent compléter leur dossier. Il manque des retours de conventions pour les communes de Mée – Cosmes – Courbeville – Ballots et Senonnes.

M. Patrick GAULTIER : Quelle était l'estimation initialement ?

M. Maxime CHAUVIN : Un peu plus de 900.000 € et nous sommes à 873.000 € ; pour information, nous avons reçu une autre offre nettement supérieure d'un montant de 1.040.000 €

M. Patrice GAUTIER : L'estimatif était de 900.000 € environ. Ici le marché a été attribué pour 873.000 HT ; quand les chiffres vont dans l'autre sens, il faut aussi savoir le dire.

M. Christophe LANGOUËT : 2.500.000 €, c'est ce que l'Etat injecte chaque année sur notre territoire. C'est plus que la somme des DETR ; cela alimente le travail pour nos artisans (90% d'artisans locaux), les travaux de rénovation engendrent moins de dépenses de chauffage, améliorent l'accessibilité et pas seulement pour les personnes âgées. Les projets de rénovation du bâti et leurs dispositifs drainent beaucoup d'argent public. Il faut savoir le saluer et reconnaître ce que cela apporte sur le territoire.

M. Vincent RESTIF : Est-il prévu une communication auprès des habitants ?

M. Christophe LANGOUËT : L'annonce de l'État ne nous a pas aidé mais il y aura une communication vers la mi-septembre par le biais de la presse locale notamment Ouest France et Haut Anjou et par l'intermédiaire de la radio Ici Mayenne et les canaux habituels.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré :

A l'unanimité (45 VOTANTS)

- ☐ **PREND ACTE** qu'une consultation a été lancée pour les dispositifs Pacte Territorial/PIG France Rénov' et OPAH-RU ;
- ☐ **PREND ACTE** que ce marché a été attribué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 13 juin 2025 à l'entreprise SOLIHA pour un montant maximum de 873 000 € HT sur une durée de cinq ans ;
- ☐ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les marchés et toutes autres pièces relatives à ces marchés.

** 20h26 : Arrivée de M. Philippe GUIARD*

1.3 Marché public - Attribution marché produits de traitement

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des finances et de la commande publique, présente au Conseil communautaire le rapport de la commission d'appel d'offres concernant le marché « **Accord cadre à bons de commande – Fourniture de produits de traitement** ».

Il rappelle que le Conseil communautaire a validé, par délibération n°2025-03-45 en date du 24 mars 2025, le lancement d'une consultation pour la fourniture de produits de traitement.

Il précise que ce marché est un marché à bons de commande lancé dans le cadre d'une procédure dite formalisée (appel d'offres européen) compte tenu de son montant. L'attribution du marché relève donc réglementairement de la commission d'appel d'offres.

Cette dernière s'est réunie le 20 juin 2025 pour examiner les offres, selon les critères de jugement des offres fixés au règlement de consultation. Il est rappelé que la durée initiale du marché est de 1 an avec reconduction tacite par période de 1 an pour une durée maximum du marché de 4 ans.

La consultation était composée de 6 lots :

Lots	Nombres d'offres reçues	Montant maximum sur 4 ans
Lot 1 : Fleur de Chaux éteinte	3 offres	287 000 €
Lot 2 : Chlorure ferrique FeCl3	3 offres	291 600 €
Lot 3 : Hypochlorite de Soude, Lessive de Soude, Chlorure ferrique et acide sulfurique	1 offre	212 600 €
Lot 4 : Gaz carbonique liquéfié	Infructueux	120 000 €
Lot 5 : Fourniture de charbon actif en poudre	5 offres	148 800 €
Lot 6 : Fourniture de charbon actif en micro grain	3 offres	528 000 €

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés :

Lots	Entreprises retenues
Lot 1 : Fleur de Chaux éteinte	LHOIST FRANCE Terrasse Boieldieu - 92800 PUTEAUX
Lot 2 : Chlorure ferrique FeCl ₃	KEMIRA CHIMIE 17 rue de Rosheim 67000 STRASBOURG
Lot 3 : Hypochlorite de Soude, Lessive de Soude, Chlorure ferrique et acide sulfurique	BRENNTAG SA 90 a du Progrès - 69680 CHASSIEU
Lot 5 : Fourniture de charbon actif en poudre	DACARB 99 quai du Dr Dervaux 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
Lot 6 : Fourniture de charbon actif en micro grain	CALGON CARBON CORPORATION 58 av de Wagram - 75017 PARIS 17

Concernant le **lot 4** (Gaz carbonique liquéfié) pour lequel aucune offre n'a été reçue, une procédure en gré à gré a été lancée. L'entreprise **MESSER** (92156 SURESNES) a répondu et proposé une offre conforme aux besoins du marché.

Considérant la proposition de la Commission d'appel d'offres du 20 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

A l'unanimité (47 VOTANTS)

- ☐ **PREND ACTE** du rapport de la commission d'appel d'offres quant à l'attribution du marché « Accord cadre à bons de commande – Fourniture de produits de traitement » ;
- ☐ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les marchés et toutes autres pièces relatives à ces marchés.

2 ECONOMIE

2.1 Extension de la Zone Artisanale de la Grange - Convention de mandat entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et Territoire Énergie Mayenne (travaux réseaux Haute/Basse tension, télécommunication, éclairage public) - QUELAINES-SAINT-GAULT

** 20h 28 : Sortie de M. Richard CHAMARET*

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge de l'économie, emploi, agriculture, très haut débit, rappelle que dans le cadre de l'extension de la Zone Artisanale de la Grange, Territoire Energie Mayenne a transmis les devis relatifs aux travaux d'électricité (haute tension et basse tension) et d'éclairage public.

L'éclairage est divisé en 2 phases :

Première phase : Poser les fourreaux et câbles de terre le temps des travaux.

Deuxième phase : Poser des massifs, des mâts d'éclairages et des raccordements électriques (effectuer à la fin de tous les travaux, et après signature d'un devis complémentaire).

Le montant des travaux, subvention et participation concernant les réseaux électriques et l'éclairage (phases 1 et 2) sont les suivants :

PHASE 1 :

1) Convention de mandat, travaux d'alimentation des réseaux Haute Tension/Basse Tension :

Nature des travaux	Estimatif du coût des travaux HT	Subvention TEM 53 HT	Maîtrise d'œuvre HT	Participation CCPC HT
Equipements	71 000 €	24 850 €	4 260 €	50 410 €
Infrastructures sur domaine public	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	71 000 €	24 850 €	4 260 €	50 410 €

La Communauté de Communes du Pays de Craon s'engage à verser à Territoire Énergie Mayenne (TEM) la somme de **50 410 € HT**.

2) Convention de mandat, travaux d'alimentation réseaux télécommunication et éclairage public :

Nature des travaux	Estimatif du coût des travaux TTC	Subvention TEM 53 TTC	Maîtrise d'œuvre TTC	Participation CCPC TTC
Eclairage public	5 400 €	1 350 €	324 €	4 374 €
GC Telecom	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	5 400 €	1 350 €	324 €	4 374 €

La Communauté de Communes du Pays de Craon s'engage à verser à Territoire Énergie Mayenne (TEM) la somme de **4 374 € TTC**.

Total participation prévisionnelle de la Communauté de Communes du Pays de Craon (électricité et phase 1 de l'éclairage public) = 50 410 € HT + 4 374 € TTC.

PHASE 2 :

Nature des travaux	Estimatif du coût TTC	Subvention TEM 53 TTC	Maîtrise d'œuvre TTC	Participation CCPC TTC
Etude et dossier	2 400 €			
Travaux éclairage phase 2	33 600 €			
Total	36 000 €	9 000 €	2 160 €	29 160 €

Estimatif « provisoire » des travaux de la phase 2 de l'éclairage public à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Craon = 29 160 € TTC

L'engagement financier est réalisé d'après une estimation basée sur les ratios (cette validation permettra au TE53 d'engager une étude plus approfondie).

Deux conventions de mandat pourront être signées.

Après avis favorable de la commission Economie, Emploi, Agriculture, THD consultée par voie électronique le 25 juin 2025,

Après avis favorable du Bureau en date du 30 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

A l'unanimité (45 VOTANTS)

- ☐ **VALIDE** l'estimatif financier présenté par Territoire Energie Mayenne ;
- ☐ **DÉCIDE** de procéder à la signature des conventions de mandat avec Territoire Energie Mayenne ;
- ☐ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes formalités afférentes à ce dossier.

** 20h 32 : Retour de M. Richard CHAMARET*

3 EAU ET ASSAINISSEMENT

3.1 Renouvellement centrifugeuse – Usine des Eaux de la Roche – Loigné-sur-Mayenne

M. Richard CHAMARET, Vice-Président en charge de l'environnement, de l'eau et assainissement, informe le Conseil communautaire qu'il est nécessaire de pourvoir au renouvellement du matériel de déshydratation des boues de l'usine des eaux de La Roche. Ce matériel, datant de 1995, est vétuste et certains équipements présentent des signes avancés d'usure.

Cette installation sera équipée d'une nouvelle centrifugeuse, le local sera remis à neuf et l'armoire électrique ainsi que les équipements présents seront remplacés.

Les travaux de remplacement sont nécessaires afin d'assurer la sécurité du traitement, du personnel ainsi que des installations.

Ces travaux étaient prévus et les crédits ont été inscrits au budget 2025 pour un montant maximum de 300 000 € HT.

Mme Laurence MANCEAU : Quelles seront les incidences sur la production d'eau potable pendant les travaux ?

M. Richard CHAMARET : Pendant les travaux, l'usine tourne toujours et la qualité de l'eau reste la même. C'est pour cela qu'on a deux lignes de production et la centrifugeuse est à la fin. Cela ne change rien.

Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 24 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

A l'unanimité (47 VOTANTS)

- ☐ **VALIDE** le lancement d'une consultation pour le renouvellement du matériel de déshydratation des boues de l'usine des eaux de La Roche d'un montant maximum de 300 000 € HT ;
- ☐ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les marchés à venir et toutes pièces afférentes à ce dossier ;
- ☐ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet.

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Pôle économie et développement territorial – Chargé(e) de Mission Plan Paysage

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des politiques contractuelles et de l'administration générale, indique au Conseil communautaire que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI. Il rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes a été labellisée par l'État pour le plan paysage. Elle peut obtenir une subvention à hauteur de 80 % pour cet emploi. Néanmoins, le recrutement sur ce poste nécessite l'ouverture sur le cadre d'emplois des Attachés territoriaux.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 24 mars 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 24 juin 2025,

M. Dominique GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Chargé(e) de mission plan paysage »
- À compter du 1^{er} août 2025
- À temps complet 35/35^{ème}
- Pour 3 ans
- Sur le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

- De créer un poste de « Chargé(e) de mission plan paysage »
- À compter du 1^{er} août 2025
- À temps complet 35/35^{ème}
- Pour 3 ans
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Rédacteurs Territoriaux.

M. Quentin LANVIERGE : Concernant le plan paysage, quel est le retour de la dernière réunion au Pré Neuf ?

M. Dominique GUINEHEUX : La réunion au Pré Neuf à CRAON est une déception au niveau des participants qui ont été très peu nombreux (5 ou 6) sans savoir pour quelle raison. On vous a fait passer une petite valise dans vos conseils municipaux contenant des documents établis avec le concours du Cabinet MONONO. Si cette matinée a été décevante au vu du nombre de participants, elle a toutefois été riche d'informations et il est dommage que peu d'élus aient pu en profiter ; il faudrait que l'on revienne sur les documents contenus dans cette mallette pour vous les présenter.

Mme Céline JOLY, chargée de mission Plan Paysage, est intervenue durant cette matinée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

A l'unanimité (47 VOTANTS)

- ☐ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Chargé(e) de mission plan paysage », à temps complet (35/35^{ème}), pour 3 ans, sur le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ;
- ☐ **VALIDE** la création d'un poste de « Chargé(e) de mission plan paysage », à temps complet (35/35^{ème}), pour 3 ans, sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Rédacteurs Territoriaux ;
- ☐ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

5 INFORMATIONS DIVERSES

5.1 INTRAMUROS – Recensement des panneaux

M. Gaëtan CHADELAUD, Vice-Président en charge de la communication indique qu'une action est engagée pour valoriser l'application mobile des mairies « IntraMuros ». Il semble nécessaire qu'il y ait des panneaux à l'entrée des communes pour que les habitants aient le réflexe de consulter « Intramuros » :

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif INTRAMUROS sur le territoire, nous souhaitons recenser l'ensemble des panneaux intramuros actuellement installés dans chaque commune, ainsi que les besoins éventuels en panneaux supplémentaires.

Certaines communes étaient jusqu'à présent adhérentes à ce dispositif, d'autres non. Afin de disposer d'une vision globale et à jour, nous allons envoyer un bon de recensement à compléter par les mairies pour connaître :

- Le nombre de panneaux intramuros déjà présents sur le territoire (et leur état),
- Le nombre de panneaux supplémentaires souhaités.

Ce recensement nous permettra d'évaluer les besoins à l'échelle intercommunale et de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre d'une commande groupée.

Il est bon que les mairies fassent remonter ces éléments.

5.2 Point sur les résultats de l'accord local sur la recomposition du Conseil Communautaire pour 2026

Seize communes ont à ce jour validé le nouveau nombre de sièges au Conseil Communautaire pour 2026 et leur répartition par communes, tels qu'ils ont été fixés et validés par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 16 juin 2025.

Il est rappelé que cet accord nécessite que les délibérations soient adoptées avant le 31 août 2025.

Les communes qui n'ont pas encore délibéré à ce sujet ou n'ont pas transmis leur délibération sont invitées à le faire rapidement.

5.3 Passage du Tour de France 2025 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon

Le 12 Juillet prochain, la 8^{ème} étape du TOUR DE FRANCE 2025 traversera les communes de Cuillé, Gastines, Laubrières, Ballots, Craon et Quelaines-saint-Gault.

A cette occasion, la Communauté de Communes du Pays de Craon mettra à disposition des communes concernées une structure gonflable de type « SkyDancer » de 4 mètres de haut aux couleurs du Pays de Craon (visuel projeté en cours de séance). Une arche sera également mise à disposition de la commune de Craon.

5.4 Visite du Centre d'Entraînement Régional de Galop de l'Ouest (CERGO) Senonnes-Pouancé prévue le Mercredi 9 Juillet en présence de Madame La Préfète

Suite aux invitations transmises pour cette visite en présence notamment de Madame La Préfète, seulement huit inscriptions sont comptabilisées à ce jour. Les personnes intéressées sont les bienvenues et invitées à se faire connaître rapidement pour une bonne organisation.

5.5 Erratum par Madame le Maire d'Athée concernant le suivi des dossiers de subvention Habitat de la Communauté de Communes du Pays de Craon aux communes

Mme Nadine MARTIN-FERRÉ : Concernant le dispositif Habitat CCPC – Fonds de concours, j'ai signalé lors de la dernière séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2025 que M. Nicolas POTIER n'avait pas donné suite au dossier remis. C'est une erreur ; j'ai fait une confusion ; je vous prie de m'excuser auprès de M. POTIER.

Mme MARTIN-FERRÉ invite à venir nombreux aux « Noces d'Athée » qui se tiendront cette année les 9 – 10 – 15 et 17 Août.

5.6 Question de Madame le Maire de Cuillé sur le badgeage avec pointeuse en garderie

Mme Marie-Noëlle HANCELIN évoque des problèmes concernant le pointage des péri-scolaires en garderie. Elle souhaiterait savoir si des communes expérimentent déjà le système de badgeage avec pointeuse sur cartable ou porte-clé (Logiciel ABELIUM).

De nombreuses communes utilisent un système de pointage par tablette numérique.

M. Christophe LANGOUËT l'invite à se rapprocher de M. Jany KLUS, Directeur du CIAS, pour avoir toutes informations utiles à ce sujet.

5.7 Décisions du Président

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, les décisions signées par le Président suite à délégation de l'organe délibérant font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

N délégat*	Compétence	Objet du marché	type de marché (travaux, fournitures, services, maîtrise d'œuvre)	Lot unique ou n° lot	Titulaire du lot	Montant de l'offre HT
	Economie	Extension ZA la Grange Quelaines	Travaux	1	EUROVIA	357 777,70
				2	ERS	79 423,50
				3	JOURDANIERE	12 202,35
						449 403,55

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de ces informations.

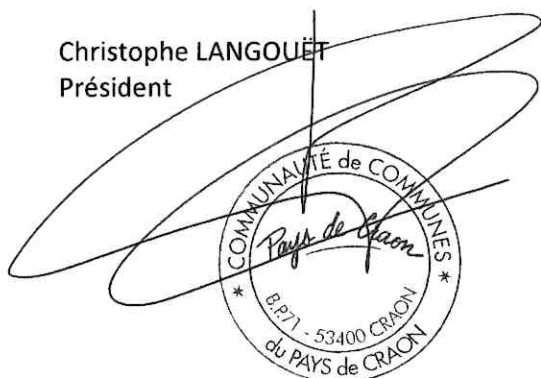
5.8 Calendrier 2025 – Réunions CCPC et CIAS

DATE	HEURE	RÉUNION	LIEU
lundi 7 juillet 2025	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
mardi 8 juillet 2025	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 8 juillet 2025	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mercredi 9 juillet 2025	18h00	RENCONTRE TERRITORIALE CAF AVEC LES MAIRES	CAI
mercredi 9 juillet 2025	18h30	COMMISSION PERMANENTE CIAS	29
mercredi 9 juillet 2025	20h00	CA CIAS	29
mardi 2 septembre 2025	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI

mardi 9 septembre 2025	18h45	COMMUNICATION	CAI
mercredi 10 septembre 2025	18h30	COMMISSION PERMANENTE CIAS	29
mercredi 10 septembre 2025	20h00	CA CIAS	29
mardi 16 septembre 2025	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mardi 16 septembre 2025	20h00	SPORT/TOURISME	LA RINCERIE
lundi 22 septembre 2025	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
mardi 23 septembre 2025	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI
mardi 7 octobre 2025	18h45	COMMUNICATION	CAI
lundi 13 octobre 2025	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
mardi 14 octobre 2025	20h00	SPORT/TOURISME	CAI
mercredi 15 octobre 2025	18h30	COMMISSION PERMANENTE CIAS	29
mercredi 15 octobre 2025	20h00	CA CIAS	29
mardi 21 octobre 2025	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI
mardi 4 novembre 2025	20h00	OM/VOIRIE	CAI
lundi 17 novembre 2025	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
mardi 18 novembre 2025	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 18 novembre 2025	20h00	SPORT/TOURISME	LA RINCERIE
mardi 18 novembre 2025	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI
lundi 24 novembre 2025	20h00	CONFERENCE DES MAIRES	CAI
mercredi 26 novembre 2025	18h30	COMMISSION PERMANENTE CIAS	29
mercredi 26 novembre 2025	20h00	CA CIAS	29
mardi 2 décembre 2025	20h00	OM/VOIRIE	CAI
lundi 8 décembre 2025	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI

Fin de la séance à 20h 48

Christophe LANGOUËT
Président



Aristide BOURBON
Secrétaire de séance